Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260306-D2025_151AR-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	23	32

Vote
Pour : 32
Contre : /
Abstention : /

N° de la délibération
2025-151

L'an 2025, le 18 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire de Poher Communauté, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur TROADEC Christian, à la salle du conseil de la Maison des Services Au Public, place de la Tour d'Auvergne à Carhaix. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers communautaires le 12 décembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la communauté de communes le 12 décembre 2025.

Présents (23) : **M.** TROADEC Christian, Président

Mmes : BERNARD Danie, BOULANGER Catherine, BOULZENNEC Isabelle, BOUSSARD Laure, KERFERS Jocelyne, LE GUEN Annie, LE GUERN Isabelle, MAZEAS Jacqueline, MOISAN Viviane, PENSIVY Patricia

MM : COTTEN Daniel, COTTY Stéphane, LE LOUARN Eric, FEAT Samuel, GALGUEN Mickaël, GOUBIL Didier, LE CAM Alain, LE BIHAN Erwan, LE FER Etienne, LE MOROUX Cédric, QUILTU Jacques, URIEN Patrick,

Absent(s) ayant donné procuration (9) : AUFFRET Ludovic à MAZEAS Jacqueline, FAUCHEUX Olivier à COTTEN Daniel, GUILLEMOT Hélène à TROADEC Christian, COGEN Dominique à KERFERS Jocelyne, BOULANGER Vincent à BERNARD Danie, YVINEC Jérôme à LE GUERN Isabelle, NEDELLEC Philippe à URIEN Patrick, KERDRAON Anne-Marie à BOULANGER Catherine, LE GOFF Bruno à QUILTU Jacques

Absents: BERNARD Jo

A été nommé secrétaire : COTTEN Daniel

D2025-151 Cession d'un terrain propriété de Poher Communauté - Cléden-Poher n°16 Lieu-dit Kerziou

Rapporteur : J. MAZEAS

Annexe ExtraitCadastral_29029000ZK0016 (1)

Dans le cadre d'une demande d'acquisition d'une parcelle de Poher Communauté sur la commune de Cléden-Poher. La personne est propriétaire de la parcelle voisine ZK n°153 et des parcelles ZK n°50 et 51. Il souhaiterait acquérir la ZK n°16 qui est actuellement en friche, et ce depuis des dizaines d'années.

Elle est classée en zone N. Il s'agirait de l'acquérir et la laisser en état, afin de simplement éviter à l'avenir l'achat par un tiers et ainsi d'avoir un voisinage immédiat au Sud.

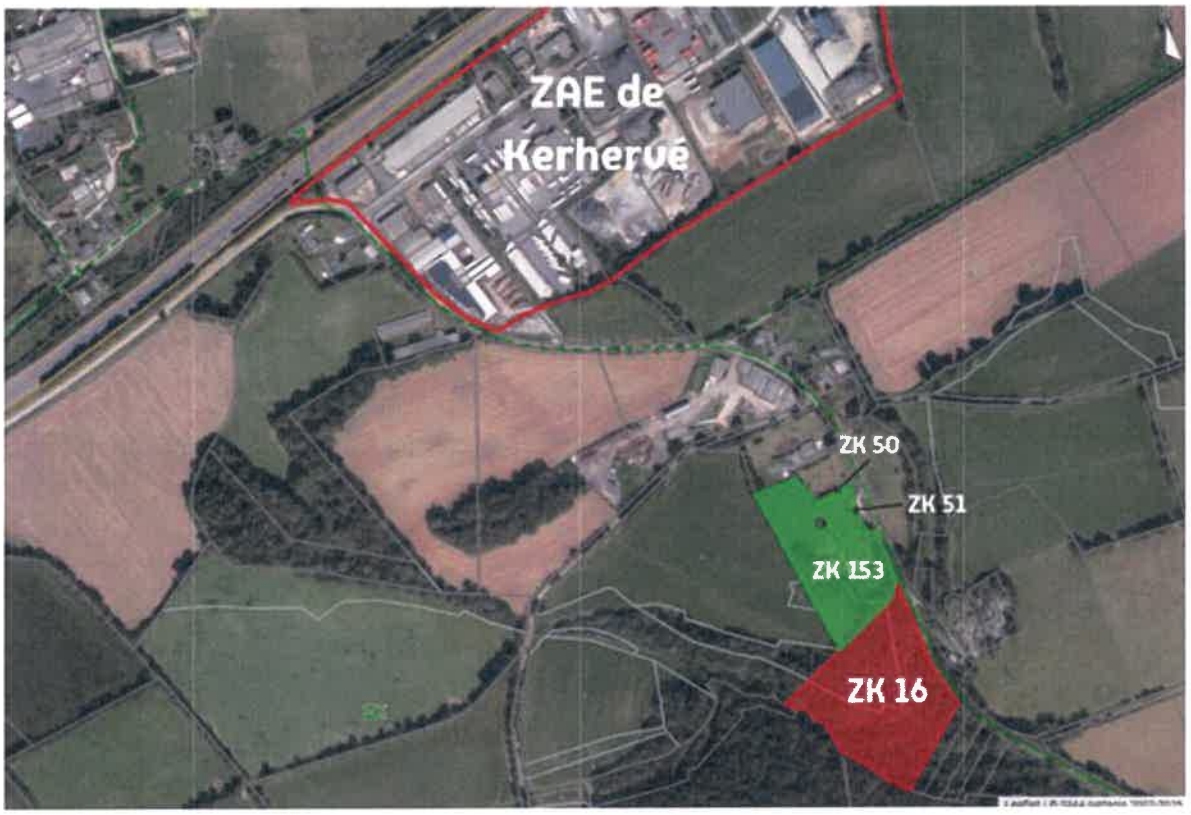
Le prix de cession est en attente de l'avis des domaines.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Valident cette cession**
- **Autorisent le Président de Poher communauté à signer tout document s'y rapportant**

.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260306-D2025_151AR-DE



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
En communauté de communes, le 19/12/2025
Le Président de Poher Communauté,
Christian TROADEC

POHER COMMUNAUTÉ